

Reçu le : 03/04/2022

Accepté le : 07/05/2022

Place du lexique dans une « grammaire de construction » : propositions de la "Phraséodidactique"

Place of the Lexicon In a "Construction Grammar": Propositions of The "Phraséodidactique"

Raha BIDARMAGHZ^{1*}

¹Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Lorraine, Metz, France
bidarmaghz.r@gmail.com

Résumé: A la lumière des suggestions du linguiste Dominique Legallois, l'objectif de cet article est d'examiner en quoi la « grammaire de construction » permet de rééquilibrer l'apprentissage lexical à l'aide de savoirs syntaxiques plus efficaces. A nos yeux, les recherches de Dominique Legallois conduisent l'analyse de phénomènes phraséologiques à partir d'une réflexion qui allie la syntaxe et la sémantique et qui se fonde sur la « grammaire de construction ». Outre l'intérêt de réintroduire la composante syntaxique via les schémas de construction, nous nous intéressons aussi au champ d'application de la phraséologie au domaine didactique que Dominique Legallois élargit dans son article de 2014. De ce fait nous examinons les unités phraséologiques livrant des données d'observation précieuses aux apprenants pour saisir les combinaisons lexicales et grammaticales d'une langue comme le français.

Mots-clés : lexique, phraséologie, grammaire de construction, compétence lexicale, composante syntaxique, didactique

Abstract: In the light of the suggestions of the linguist Dominique Legallois, the objective of this article is to examine how the "construction grammar" makes it possible to rebalance lexical learning with the help of more efficient syntactic knowledge. In our eyes, Dominique Legallois's research leads the analysis of phraseological phenomena from a reflection which combines syntax and semantics and which is based on the "construction grammar". In addition to the interest of reintroducing the syntactic component via construction diagrams, we are also interested in the field of application of phraseology to the didactic domain that Dominique Legallois broadens in his article of 2014. Therefore, we examine the phraseological units delivering observation data that is valuable for learners to grasp the lexical and grammatical combinations of a language such as French.

Keywords: lexicon, phraseology, construction grammar, lexical competence, syntactic component, didactics

Dans les lignes qui suivent, nous prenons respectivement comme références principales les deux articles de Dominique Legallois, celui de 2014 parce qu'il débouche sur la perspective d'une « phraséodidactique », et celui de 2016 parce qu'il constitue une synthèse récente de la problématique. Plus secondairement, nous citerons également l'article de Jérôme Puckika (2007) et l'ouvrage fondateur et plus ancien de Adele Goldberg (1995).

*Auteur correspondant : Raha BIDARMAGHZ

Après avoir rappelé ce qu'il en faut entendre par « construction », nous illustrerons ce qu'il est permis d'attendre d'une « grammaire des constructions » appliquée à notre domaine des transactions commerciales. Pour finir, nous nous efforcerons, en conclusion, d'en fixer les perspectives didactiques, et de renouveler, comme nous y invitent les auteurs consultés, l'approche grammaticale des unités lexicales.

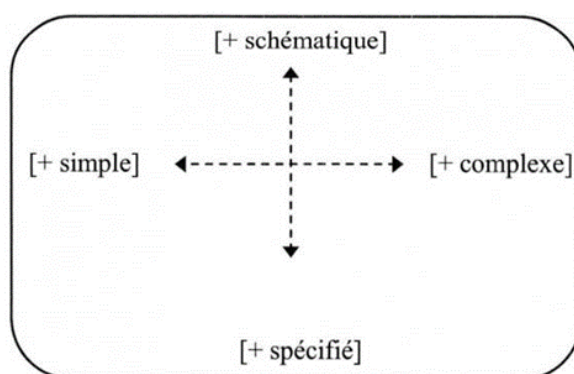
L'article est organisé comme suit:

1. La notion de construction et ses propriétés
2. Application de la construction à un domaine précis: les transactions commerciales
3. Réversibilité (ou réciprocity) des deux procès vendre et acheter?
4. Unités phraséologiques des verbes *vendre* et *acheter*
5. Des formes schématiques des verbes *acheter* et *vendre* à la cartographie réticulaire de leurs unités phraséologiques
6. *Vendre son âme au diable*: le traitement des expressions idiomatiques
7. Unités phraséologiques et enseignement de la grammaire
8. Conclusion synthétique

1. La notion de construction et ses propriétés

Pour définir et caractériser ce qu'est une construction, rappelons conjointement ce qu'en disent Puckika (2007) et Legallois (2016). Tous les deux s'accordent à rappeler qu'une *construction* associe une forme et un sens. De ce point de vue ils rappellent le rôle fondateur joué par le lexique-grammaire de Gross et son équipe (1975). Pour Puckika, cette association est assimilable au signe linguistique: « *une construction n'est pas une structure syntaxique mais un signe linguistique* » (2007: 2). C'est dans cette optique d'une « extension » de la notion de signe linguistique qu'il présente une figure où les deux axes – gradués – du paradigme et du syntagme lui permettent de distinguer d'une part les deux pôles des « constructions simples » et des constructions complexes » (l'axe des combinaisons syntagmatiques); et d'autre part, l'axe des commutations paradigmatisques où sont les deux pôles des « constructions spécifiées » et « des constructions schématiques ».

Fig. 1. Deux axes de classification des constructions (Puckika 2007: 2-3)



Place du lexique dans une « grammaire de construction » : propositions de la "Phraséodidactique"

Le continuum qui sera plus particulièrement repris par Legallois (2016, ci-dessous) est celui représenté verticalement et qui concerne les deux pôles de la « schématicité » et de la « spécificité ». Quant à l'axe horizontal de la « complexité », on peut d'ores et déjà l'illustrer avec les exemples *vendu* et *vendre sa voiture* ou *vendre son âme au diable*. Les deux expressions verbales, dont la seconde est idiomatique et signifie « se perdre » au sens moral, réalisent une combinaison nettement plus « complexe » (« schématisable » par ses catégories: V + SN + SP) que le seul participe *vendu* qui ne combine que les deux morphèmes liés, *vend-* et *-u*, pour former un lexème simple. On observe que la polysémie de *vendu* (*la voiture est vendue depuis hier*, c'est-à-dire « elle a été achetée hier » ; *cet homme est un vendu* c'est-à-dire « un traître ») relève de l'axe vertical du schéma de Puckika : selon l'actualisation (l'instanciation) en contexte de l'adjectif *vendu*, on en vérifiera la « spécificité » ; et inversement, que la catégorie (soit, ici, le participe passé du verbe *vendre*) oriente son interprétation vers le pôle de la « schématicité », tandis que *vendu*, hors contexte, occupe un rang intermédiaire entre les deux pôles. L'axe vertical de la schématicité permet de repérer selon Legallois (2014: 45) un certain « degré d'abstraction ». Legallois également note que les constructions « schématiques » ou « formelles » ne sont pas composées d'éléments lexicaux fixes et précis, à l'inverse des constructions spécifiques ou substantielles qui, elles, le sont. Quoi qu'il en soit des occurrences particulières de *vendre* ou *vendu*, la sémantique fondamentale de l'unité demeure, dont la description est également passible d'une formule « schématique »: la vente (*vendre*) consiste en un transfert d'objet (*âme*, *voiture*) qui passe d'un agent à un bénéficiaire moyennant une opération de transaction financière. Puckika (2007: 2) rappelle que les sources signifiantes d'une construction sont multiples:

Par *sens* d'une construction, on entendra des propriétés, mais aussi des propriétés qui peuvent être appelées pragmatiques, discursives ou informationnelles.

Puckika considère que relèvent des constructions aussi bien des « morphèmes liés, des types de propositions, des expressions idiomatiques, des classes de mots et des règles grammaticales ». Et l'auteur ajoute la précision suivante (2007: 4-5):

Le postulat fondamental des grammaires de construction est que la connaissance grammaticale d'une langue donnée est un répertoire structuré de constructions. [...]
La distinction traditionnelle entre unité lexicale et règle grammaticale s'estompe. [...]
La grammaire est fondamentalement signifiante.

De son côté Legallois préfère appeler « constructions atomiques » les morphèmes et lexèmes qui sont les « constructions simples » de Puckika. Quant aux « constructions complexes » ce sont celles qui répertorient les structures argumentales, les expressions idiomatiques, ou les «schémas morphologiques productifs », etc., et qui forment le matériau langagier à un « niveau » intermédiaire entre lexique et syntaxe. Le schéma suivant (« la nature symbolique d'une construction ») établit la « correspondance » entre les propriétés formelles et sémantiques d'une construction:

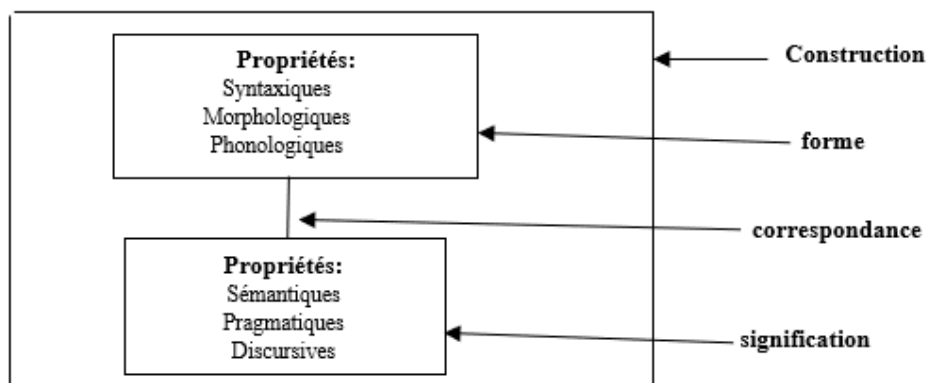


Fig. 2. Nature symbolique d'une

construction (d'après Croft 1013), in Legallois (2016)

La figure qu'on vient de lire est immédiatement suivie d'un tableau, en quelque sorte illustratif, des niveaux d'analyse. Nous le livrons ci-dessous, y laissant les exemples choisis par l'auteur et en y ajoutant nos propres illustrations à partir de *vendre, vendu* :

Fig. 3. les types de constructions, adaptés de Croft & Cruse (2004 : 255), in Legallois (2016)

	Types de construction	Nom traditionnel	Exemples
Constructions complexes	Schématique	Syntaxe	<i>[Sujet Verbe Objet]</i> <i>[Sujet Verbe Objet Datif]</i>
	Spécifique	Cadre de sous-catégorisation	<i>[Sujet manger Objet]</i> <i>[Sujet vendre Objet Datif]</i>
	Spécifique	EI :Expression Idiomatique	<i>Mettre la clé sous la porte</i> <i>Vendre son âme au diable</i>
Constructions atomiques	Schématique	Catégorie syntaxique	Nom, Adjectif, Verbe, Préposition, etc.
	Spécifique	Lexème Morphème	<i>Clavier, manger, que</i> <i>Vend-re, vend-eur, vend-u</i>

Place du lexique dans une « grammaire de construction » : propositions de la "Phraséodidactique"

Nous notons, d'après ce tableau, une divergence de point de vue avec Puckika (2007). En effet, ce dernier, à la ligne de la sous-catégorisation, appellerait peut-être « *schématique* » ou au moins « *partiellement schématique* » ce que Legallois appelle déjà une construction « *spécifique* » en raison de l'occurrence *manger*. En réalité, cette dissension traduit ce que les deux auteurs s'accordent à relever comme fondamentale dans une construction : le principe des *degrés* dans un *continuum*.

Pour Legallois, « *l'abstraction* » ou la schématicité d'une construction (2016: 12) tient entre autres à son matériel lexical, plus ou moins « fixe » :

La dimension schématique/spécifique concerne le degré d'abstraction : la construction est-elle composée d'un matériel lexical fixe ? Si oui, elle est dite spécifique ou substantielle – si non, elle est dite schématique.

En tant qu'unité de base de l'analyse linguistique, une construction présente cinq propriétés d'inégale importance (Legallois 2016 : 4 ; repris dans Legallois & Patard 2017 : 6).

La première d'entre elles, nous l'avons déjà dit, est le fait qu'elle soit un « appariement entre une forme et une signification ». La seconde concerne la composante lexicale de la construction : le lexique peu « déterminé » donne à la construction une forme schématique ; un matériel lexical « constant », au contraire, confère à la construction sa dimension spécifique. La troisième propriété fait de la construction « une unité dans un réseau de constructions ». La conception d'un *réseau de constructions* renvoie d'une part à la relative spécificité d'une construction donnée par rapport à des constructions voisines et d'autre part à la « compétence linguistique du locuteur, considérée elle-même comme un « constructicon » » c'est-à-dire comme un répertoire structuré, organisé et hiérarchisé de constructions » (Legallois 2016 : 4). Le réseau de constructions rappelle la « *carte* » des constructions datives divalentes, présentée dans Legallois (2014 : 49). Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre examen de la construction de *vendre*. Les deux dernières propriétés d'une construction rappellent pour l'une que l'analyse s'inscrit dans une « linguistique de l'usage » et pour l'autre que « la sémantique de la construction exerce un poids coercitif sur les éléments lexicaux qui l'intègrent, selon le principe du tout primant sur les éléments » (Legallois 2016 : 4).

Retraçant l'historique de la notion de *construction* (Priscien, Beauzée, Dumarsais), Legallois (2016 : 6-8) s'emploie à dissocier la construction de la syntaxe et apporte la précision suivante:

[...] La construction est une façon d'agencer les mots par la syntaxe. Il n'y a donc pas amalgame entre construction et syntaxe. [...] La construction est marquée par un arrangement (une combinaison) particulier et caractéristique grâce aux règles générales de la syntaxe.

S'agissant du français, la rection, la détermination, la modification et la relation sujet – prédicat entreraient dans « les règles générales de la syntaxe » tandis que la transitivité, la ditransitivité, la causativité ou la réflexivité, citées par Legallois et qui sont couramment décrites comme des « transformations », se rangeraient du côté des constructions. La partition n'est pas aussi claire et Legallois (2016 : 8) signale que les dénominations de constructions sont parfois cocasses. Parmi les exemples donnés il cite le terme de *Incredulity Response Construction* qui est attribué à des tournures comme « Moi ! Me marier ? », ou bien la dénomination « *Construction after Construction*, construction quand un nom est dupliqué

(*jour après jour*) ». L'enjeu est d'identifier, malgré le « nom général » de *construction*, les formes-sens qui relèvent de la catégorie, et de s'entendre sur les propriétés et les mécanismes couverts par la notion. Le même auteur, dans l'introduction d'un numéro de *Langue française* consacré aux constructions comme « unités de la langue » (Legallois & Patard, 2017 : 10-11), distingue trois grands types d'unités qui sont passibles de la catégorie :

- a) « Des constructions schématiques dont le degré d'abstraction et de généralité les éloigne de tout phraséologisme ;
- b) Des constructions schématiques ou semi-spécifiques pour lesquelles on peut arguer d'un fonctionnement (semi-)phraséologique ;
- c) Des phénomènes non-phrastiques ou non syntaxiques qui peuvent être également traités comme des constructions en tant qu'association conventionnelle d'une forme et d'un sens. »

Ces trois classes d'unités ont certes l'objectif principal de rendre compte des contributions du numéro de *Langue française*, mais elles présentent aussi l'intérêt de situer la construction relativement à des catégories d'unités qui lui sont très proches, notamment les unités phraséologiques (a), les routines discursives ou conversationnelles (b), enfin les énoncés « phrastiques » (c). Le figement complet ou au contraire la sélection libre des composants lexicaux d'une phrase ainsi que le degré de prototypicalité du format syntaxique constituent le continuum du critère qui polarise les constructions. Car, comme le rappelle Legallois (2016:8):

La perspective constructionnelle a pour objectif de mettre en évidence des patrons lexico-grammaticaux jusque-là ignorés, soit parce que considérés comme marginaux, soit parce que considérés comme de « simples » réalisations assujetties à des règles générales.

Au rang des mécanismes qui sont à l'œuvre dans la formation d'une construction, nous relevons la productivité, la coercition et l'élaboration. Ces phénomènes viennent compléter la notion de « *réseau* » de constructions et nous nous efforçons de les illustrer ci-dessous.

2. Application de la construction à un domaine précis : les transactions commerciales

Soit la construction complexe suivante, écrite dans sa forme semi-schématique :

Qn vendre/ acheter qch à qn

La construction complètement schématique, dotée de ses symboles grammaticaux classiques serait : S + V + COD + COI. Réalisée, spécifique, la construction peut faire varier du point de vue lexical et grammatical ses différents constituants (qui sont autant de lexèmes en construction libre) :

- *Il vend sa voiture à Monsieur Becker*
- *Je lui ai vendu mon ordinateur*
- *Ne vends pas ta bibliothèque*

Si l'on excepte les situations historiques et singulières de l'esclavage ou de la traite des blanches, l'objet du verbe *vendre* et du verbe *acheter* appartient à la catégorie sémantique des non humains, au contraire du sujet qui est obligatoirement un sujet humain ou son équivalent (*La France doit acheter son pétrole*).

3. Réversibilité (ou réciprocité) des deux procès vendre et acheter ?

Cependant, nous observons dans les exemples cités que le matériel lexical convoqué n'échappe pas aux déterminations sémantiques implicites et sélectionnées par le verbe *vendre*: le sujet et le datif, l'agent et le bénéficiaire de la transaction, sont humains, l'objet vendu ne l'est pas. Par ailleurs, il faut observer que nous avons noté ci-dessus les deux formes schématiques de *vendre* et *acheter* comme si elles impliquaient deux pôles d'une diathèse dont les constituants seraient symétriques ou réversibles. De fait, les deux procès ainsi schématisés s'inversent ou s'impliquent réciproquement : « *si je vends quelque chose à quelqu'un, on comprend aussi que ce quelqu'un m'achète ce que je lui vends* ». Pourtant, rapportées aux usages des deux verbes, les deux formes schématiques ne sont plus identiques dans leurs composants. La valence du verbe *vendre* n'est pas tout à fait identique à celle du verbe *acheter*. Pour reprendre la notion de *profilage* issue des travaux de linguistique cognitive (Novakova & Sorba 2018), on peut dire que *vendre* sélectionne un datif bénéficiaire (*à qn*) tandis que *acheter* « profile » un locatif (*qpart*) : *je vends quelque chose à quelqu'un, j'achète quelque chose quelque part*. Ni le lieu de la transaction (pour *vendre*) ni son bénéficiaire (pour *acheter*) ne sont évidemment absents de la « construction » (c'est-à-dire du scénario type ou du patron syntaxique), mais ils y sont secondaires et implicites.

Autrement dit le procès de vendre est celui qui engage la transaction commerciale le plus fortement. En revanche, acheter se rapporte plus nettement à la consommation de l'objet et à son lieu de commercialisation : tu l'as acheté où ? où est-ce qu'on trouve des chaussures pas trop cher ? etc. C'est bien le fait de devoir forger des exemples de construction verbale et de les mettre en relation les unes avec les autres, au plan sémantique et syntaxique, qui permet ce genre d'observation.

Pour leur part, Krötsch et Osterreicher, traitant de la modification actancielle, soulignent la « facultativité des actants » et le phénomène de l'ellipse (2002 : 112). Le phénomène oblige à considérer, au-delà d'un schéma type, les actualisations particulières du schéma en question. Par exemple, pour illustrer l'actant facultatif et l'effacement de l'actant bénéficiaire dans la construction de *vendre* on peut donner l'exemple suivant : *j'ai vendu ma voiture hier*. Dans certains cas, cet effacement se révèle même obligatoire : *en ce moment je vends ma maison*, où dans ce cas l'acheteur est encore souhaité ou hypothétique.

Par conséquent, la réversibilité et la réciprocité des deux verbes demeure théorique.

4. Unités phraséologiques des verbes *vendre* et *acheter*

L'article de Legallois sur les unités phraséologiques (2014) présente à nos yeux l'intérêt de réunir les problématiques de la construction et de la phraséologie pour leur conférer une visée didactique. L'article présente les propriétés et les phénomènes propres aux notions indiquées et rappelle les mécanismes d'élaboration spécifique, de productivité, de créativité et de greffe dont nous avons déjà parlé, avant de disposer en un schéma la cartographie des formes spécifiques de quelques expressions – pas nécessairement phraséologiques – relevant de la construction dative trivalente (N1 V N2 à N3).

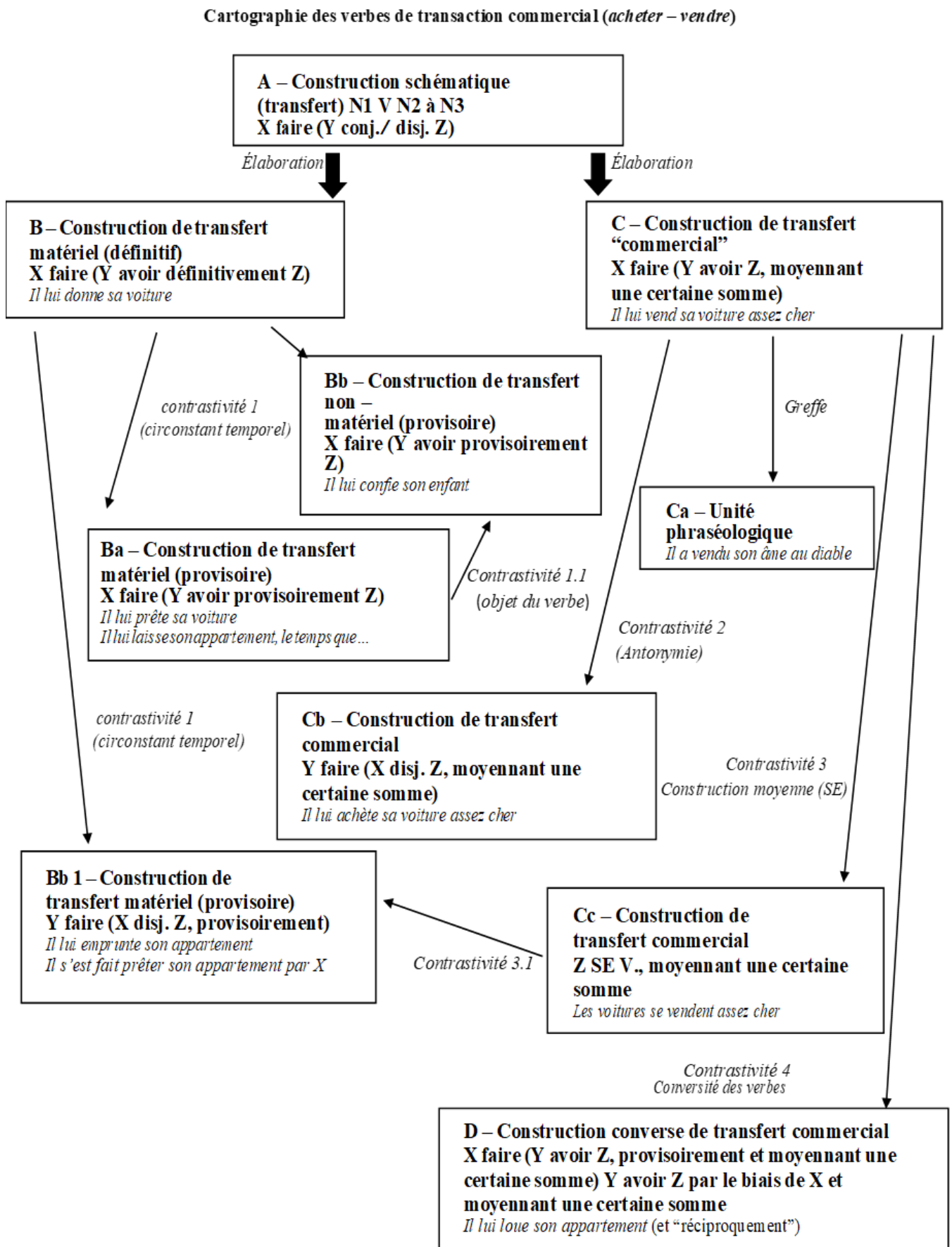
Il nous a semblé que, si l'on veut appliquer aux verbes *acheter* et *vendre*, la démarche proposée par D. Legallois (2014), la première étape consiste d'abord à établir un répertoire théorique, à l'aide d'un corpus, des usages types des deux verbes et des expressions qu'ils permettent d'élaborer. Pour procéder à ce répertoire des formes, nous avons retenu les deux objets (N2) *voiture* et *appartement*. Tous deux rendent saillante la relation des actants N1 et N3, ce que ferait moins d'autres objets comme *livre*, *vêtement* ou... *carottes*. Il nous a semblé en effet que la relation des deux actants humains serait d'autant plus actualisée que l'objet était d'un prix élevé et que la transaction n'était pas tout à fait ordinaire.

5. Des formes schématiques des verbes *acheter* et *vendre* à la cartographie réticulaire de leurs unités phraséologiques

Certes, nous l'avons vu, les deux verbes engagent tous les deux la même forme schématique intitulée, d'après Goldberg 1992, « B. Transfert d'objet », mais ce transfert est inversé du double point de vue de son orientation et de la jonction entre le sujet et l'objet. En effet, selon que l'objet est *acheté* ou *vendu*, il est conjoint ou disjoint (Legallois 2017) de l'un ou l'autre des deux actants, et le trajet qu'il suit n'a pas la même orientation. C'est pourquoi, contrairement à la cartographie de Legallois (2014 : 49), notre figure traite de la relation de conversité entre *acheter* et *vendre*. Legallois quant à lui retient les unités phraséologiques qui s'élaborent à partir du seul verbe *donner*. Absentes ou moins productives avec le verbe *recevoir*, le tableau ignore ce dernier verbe ou en reste à la périphrase du passif en *se faire* (*L. Marc s'est fait taper dessus*), qui correspond à une construction sous l'effet d'une diathèse qui inverse les deux actants syntaxiques.

Pour dresser à notre tour une cartographie des constructions, nous n'avons retenu que les verbes *acheter* et *vendre*, deux converses qui d'une part inversent l'orientation du transfert et qui d'autre part impliquent l'idée d'un échange : l'objet acheté suppose le versement d'une certaine somme d'argent. Pour ne pas alourdir le tableau, nous n'avons mentionné que les deux constructions B et C, le transfert matériel sans contrepartie financière avec *donner* et la transaction commerciale avec *acheter* et *vendre*. Nous avons négligé le verbe *recevoir* dont les collocations et la construction bivalente simple nous auraient trop éloignée de notre sujet (*recevoir un cadeau, une lettre, un paquet, un coup, etc.*, « sans contrepartie ») et de sa thématique commerciale. Au titre des transferts non commerciaux, nous avons cependant mentionné le verbe *confier*, dans son acception non verbale (*confier quelqu'un ou quelque chose vs faire des confidences*).

Fig. 4. Cartographie des verbes de transfert commercial (*acheter – vendre*)



Dans la figure qui précède, nous avons finalement choisi d'appeler "*contrastivité*" (au sens large, c'est-à-dire comportant le contraste sémantique, l'antonymie lexicale et la diathèse syntaxique) l'opération d'inversion qui caractérise les relations d'antonymie lexicale qui procèdent d'une « inversion de direction » (Martin 1976 : 67).

Plusieurs contrastes intervenant à des niveaux différents ont ainsi pu être distingués dans la cartographie : le contraste sémantique des circonstants circonstanciels (temporaire vs définitif; Contrastivité 1), l'antonymie directionnelle et lexicale (Contrastivité 2, *acheter, vendre*) ; la construction moyenne de la diathèse syntaxique (Contrastivité 3, *vendre, se vendre; emprunter, se faire prêter*) ; et la conversité des verbes (Contrastivité 4, *louer*, verbe passible de deux orientations, celle du propriétaire ou du locataire). Notons que la Contrastivité 1 devient une Contrastivité 1.1, sous l'effet du changement de catégorie sémantique de l'objet du verbe, inanimé (1) ou animé (1.1).

La productivité de cette figure nous paraît pouvoir être sondée à l'aide de verbes qui n'y sont pas répertoriés mais que l'on pourrait y adjoindre sans trop de difficulté, par exemple les verbes de « transfert matériel » sans contrepartie financière, tels que *céder*, ou *filer* (*prêter* dans un registre familier). Quant aux verbes qui impliquent « en échange d'une certaine somme d'argent », citons *solder, brader, liquider*, qui cependant « effacent » le datif pour souligner au contraire le bas prix de la vente. Rappelons plus généralement que la productivité de la construction trivalente se retrouve dans d'autres sous-classes de verbes où l'échange n'est plus commercial ou financier mais où il est par exemple verbal (*demander, dire, répondre, etc.*).

De même, on peut apprécier l'intérêt de la cartographie en comparant les emplois de *prêter* et *confier* et en testant leur commutation dans des contextes simples. *Je peux prêter ou confier ma voiture ou mon appartement à quelqu'un*, en revanche *je ne peux que lui confier [la garde de] mes enfants ou de ma grand-mère*. En aucun cas il ne peut s'agir d'un prêt. *Prêter* est un simple transfert provisoire sans aucune connotation morale. *Confier*, au contraire, comme l'indique son étymologie est un acte de confiance et attribue à l'objet confié, dont évidemment les personnes, un caractère précieux. L'utilité de même, présente éventuellement dans l'objet *prêté*, a disparu.

En effet le tableau ne recense que les emplois de l'acception non verbale du verbe : *confier une valise, un enfant*, mais pas *confier ses malheurs*. Il a paru préférable de ne pas surcharger le tableau et de lui conserver son entrée thématique principale, celle de la transaction. *Confier* aurait conduit aux constructions ditransitives des verbes de parole, *dire, raconter, etc.*

Deux observations enfin concernant le verbe *louer* dont la construction est particulière puisque, théoriquement, elle « va dans les deux sens ». En effet, le verbe *louer* présente la particularité d'accepter en position de sujet aussi bien l'agent (« propriétaire ») qui loue N2 que le datif (« locataire ») qui... loue également N2. Cependant, il nous semble que l'usage tende à préférer le verbe *louer* pour caractériser le point de vue du propriétaire, et la périphrase être locataire pour caractériser l'autre point de vue.

Pour conclure sur la cartographie, au plan didactique, on peut reconnaître à la cartographie le grand intérêt d'alléger considérablement la terminologie grammaticale, en même temps qu'elle favorise la réflexion sur les constructions et les emplois. On ne cherche plus à faire de

Place du lexique dans une « grammaire de construction » : propositions de la "Phraséodidactique"

l'analyse grammaticale mais à identifier les constituants sur la base d'une construction qui est « donnée ». L'enseignant de langue doit s'efforcer de réfléchir à des schémas de construction « type », et à des illustrations, sans passer par la terminologie grammaticale. On peut d'ailleurs imaginer des activités d'utilisation de cette cartographie en classe de langue. Par exemple, à partir d'une série d'exemples explicatifs, on interroge les apprenants en leur demandant d'identifier la construction du verbe. Et l'inverse, on leur demande d'illustrer par un exemple explicatif telle ou telle construction.

6. Vendre son âme au diable : le traitement des expressions idiomatiques

L'opération de greffage s'effectue sur l'expression idiomatique *vendre son âme au diable* qui présente un degré de figement avancé. *Son âme* y constitue un « objet inaliénable » dont témoigne le déterminant possessif. Le figement réside dans l'impossibilité de commuter les noms de l'expression : il n'est pas possible – sauf effet stylistique recherché – de remplacer âme par esprit ou diable par démon, Satan, etc. Nous avons trouvé sur Internet une attestation de l'expression :

Être une star, Ils ont vendu leur âme au diable pour la gloire et la richesse !

L'exemple cité est intéressant car il explicite « en échange de quoi » l'âme a été vendue : « pour la gloire et la richesse ». On sait que dans le mythe d'origine, Faust vend son âme au diable en échange de son immortalité et signe par là-même son arrêt de mort. Commentant les emplois figurés en citant Willems (1982 : 215), D. Legallois écrit (2016 : 11) :

L'emploi figuré peut être décrit comme le passage du verbe d'une classe lexicale à une autre classe lexicale. Le verbe adopte alors, dans son nouvel emploi, les caractéristiques syntaxiques de la classe dont il fait "accidentellement partie". Au point de vue sémantique, il y a superposition du sémantisme de la nouvelle construction au sens lexical du verbe, le sens de la construction l'emportant sur celui du verbe dérivé.

Le commentaire apporté sur les emplois figurés porte sur un exemple où le changement de classe lexicale ne fait guère de doute : *allonger une robe* et *allonger une gifle*. Le second emploi, en effet, ne signifie pas littéralement « rendre plus long » comme c'est le cas pour *allonger une robe*. Dans le cas de la gifle, c'est l'instrument de la gifle, le bras, qui s'allonge (ou se détend). Sous l'effet de cette métonymie, l'emploi figuré retrouve ainsi indirectement le sens littéral d'allonger. Il n'en reste pas moins que l'expression *allonger une gifle* signifie « gifler » et que si on la décrit comme une collocation, *gifle* en est la base lexicale et que le verbe *allonger* le collocatif, qui permute avec *donner*, *envoyer*, *balancer*, *distribuer* (des gifles). Là encore, le registre familier se montre très productif.

Si l'on revient à *vendre son âme au diable*, le sens premier de *vendre* ne disparaît pas. C'est plutôt l'association de *vendre* avec *âme* et *diable* qui confère à l'expression sa valeur d'image symbolique : *l'âme* « n'a pas de prix » et *le diable* comme entité maléfique et surnaturelle, incarnent un acte tabou. Il y a bien là l'illustration de la même construction schématique qui devient sous l'effet d'une greffe la construction métaphorique d'un transfert « symbolique ». Dans le même ordre d'idée, nous aurions pu ajouter à la cartographie les deux expressions *vendre la peau de l'ours* (avant de l'avoir tué) et *vendre père et mère*. Toutes les deux

effacent l'actant du bénéficiaire et accentuent la non-prédictibilité des deux compléments N2 de *vendre* . Dans le premier cas, la morale de La Fontaine (« La laitière et le pot au lait ») rappelle que pour *vendre quelque chose* il faut nécessairement en être détenteur. Cette morale est devenue proverbiale et n'a pas besoin d'être énoncée intégralement pour être comprise.

Vendre la peau de l'ours signifie dans d'autres situations d'espoirs prématurés qu'il « ne faut pas aller trop vite et croire réalisé ce qui n'est encore que promesse ou espoir ». On dépasse les seules situations de vente concrète, l'expression s'utilise également dans une situation d'embauche, une situation de recherche d'appartement, etc., où le locuteur qui mise sur un emploi, un logement, etc., est mis en garde contre un excès d'optimisme et doit rester prudent. Dans le second cas, celui qui « *vend père et mère* » est décrit comme prêt à sacrifier les personnes qui sont censées lui être, symboliquement, très « chères ».

De même que *vendre son âme au diable* , ces deux expressions auraient pu figurer dans le tableau de la cartographie et illustrer des cas de greffe (Ca). Toutefois, sous cette forme « semi- schématique » avec le verbe à l'infinitif, les expressions ne sont pas complètes dans la mesure où leur figement quasi-proverbial nécessite une forme phrastique : *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, il vendrait père et mère* pour obtenir ce qu'il veut, ou, comme nous l'avons noté plus haut dans la cartographie, *il a vendu son âme au diable* . Nous discutons de cette question des formes phrastiques dans le dernier point de cette discussion sur la phraséologie et des constructions.

7. Unités phraséologiques et enseignement de la grammaire

La discussion sur l'enseignement de la grammaire dans ses rapports avec les unités phraséologiques et les constructions schématiques pose centralement la question des structures d'énoncés « phrastiques ».

Legallois (2014 : 55) soulève le problème en s'appuyant sur l'analyse de Gross (1988). La question est de savoir notamment comment traiter le patron canonique, SVO, de la « phrase simple » : conserve-t-il son rendement devant des formes que l'on pourrait juger « atypiques » en raison de leur figement ?

Selon Gross (1988 : 22) cité par Legallois (2014 : 55) :

- Les phrases figées ne sont qu'exceptionnellement entièrement figées. Même dans les cas les plus contraints, elles possèdent des degrés de liberté ;
- Elles s'analysent pratiquement toutes de façon syntaxiquement régulière ;
- Les règles qu'elles subissent sont exactement les règles de la syntaxe des phrases libres, et ce, aussi bien pour leurs parties libres que pour leurs parties figées ;
- Les phrases figées sont plus nombreuses que les phrases libres.

Ces propos justifient que l'on s'efforce d'équilibrer, comme nous avons tenté de le faire, les unités phraséologiques et les constructions conçues comme des patrons syntaxiques motivés au plan sémantique. À cet égard, Legallois souligne :

la linguistique considère que les unités fondamentales sont de l'ordre de la construction » et que « les unités phraséologiques manifestent de façon animée les

Place du lexique dans une « grammaire de construction » : propositions de la "Phraséodidactique"

relations essentielles à partir desquelles la grammaire d'une langue peut s'organiser (Legallois 2014 : 55).

Autrement dit, la didactique d'une langue peut s'envisager comme une « nomenclature des constructions » que des emplois types et une cartographie permettent de représenter « concrètement », à l'aide du lexique de cette langue et sans abuser du métalangage grammatical.

Par *construction moyenne*, nous entendons la pronominalisation des verbes à l'aide du pronom réfléchi *se*. A cet égard, l'objet du verbe *acheter* ou *vendre* rentre dans une construction passive de transfert commercial (*Z se V ; moyennant une certaine somme : les voitures se vendent assez cher*).

À l'appui de ce qui précède, nous voudrions introduire un dernier exemple, celui d'un emploi de *se laisser acheter* dans l'énoncé forgé : *Paul avait une telle envie de ce N qu'il s'est laissé acheter par X*. Le sujet animé et la diathèse de la construction moyenne, rapportés au tableau des constructions, doivent aider à comprendre qu'*acheter* n'est pas à interpréter dans son sens littéral. Dans ces conditions, on peut imaginer une activité d'enseignement au cours de laquelle les apprenants doivent compléter le contexte et inventer ce que peuvent être N2 et X. De son côté, l'enseignant pourra évaluer la bonne compréhension de *se laisser acheter*. Il y aurait au contraire « mécompréhension » si les réponses des étudiants proposaient des N2 tels qu'ils soient des objets du verbe *acheter*. De même, l'actualisation de N2 ne serait pas pertinente si elle proposait des noms d'objets de faible intérêt symbolique (*gâteau, cahier, etc.*). On peut suggérer une solution telle que : « *Paul avait une telle envie de ce séjour en Espagne qu'il s'est laissé acheter par ses parents qui lui ont proposé de l'accompagner. Tu aurais vu sa tête !* »

On ne peut qu'adhérer à ce qu'écrit Legallois (2014:56), quand il affirme à la fin de son article que :

Les Unités Phraséologiques, loin d'être des unités figées, font au contraire montre d'une grande dynamique dans l'illustration des fonctionnements généraux de la langue. Elles constituent des ressources incontestablement à privilégier en didactique, et elles se révèlent efficaces pour l'élaboration de dispositifs pédagogiques à travers lesquels les apprenants peuvent appréhender les scénarii exprimés par les constructions.

8. Conclusion synthétique

Au terme de ce travail sur la phraséologie et les constructions, nous avons pu vérifier qu'une construction schématique peut instancier, réaliser des unités phraséologiques différentes. La construction trivalente, de laquelle relèvent entre autres *vendre* et *acheter*, est particulièrement productive.

Nous espérons avoir montré dans cette partie que les unités phraséologiques, au-delà de leur singularité lexicale, peuvent se décrire comme des schématisations où sont reliées la sémantique et la syntaxe. Cela signifie qu'elles font appel à des constructions abstraites dont la régularité et le format permettent de dégager des « formes types » (*vendre* quelque chose à quelqu'un ; *acheter* quelque chose quelque part).

Ces formes types sont caractérisées par une certaine « productivité » lexicale (listes à la fois ouvertes et sélectives ou coercitives) ; par ailleurs, nous adhérons à l'hypothèse de D. Legallois (2014) qui en fait un outil majeur pour mémoriser les règles d'élaboration et en contrôler et analyser les écarts, les greffes ou les phénomènes de figement. Il paraît en effet très intéressant d'être en mesure de contrôler la dispersion potentielle des unités lexicales dont le répertoire et les thèmes sont ouverts et hétérogènes par l'ordonnement raisonné des constructions et des élaborations lexicales auxquelles elles donnent lieu. C'est en ce sens que nous présentons ces travaux sur les grammaires de construction comme plus efficaces et plus généraux dans les domaines syntaxique et sémantique, ce qui renforce leur pertinence dans les applications lexicales et didactiques.

Références bibliographiques :

1. Goldberg A. E., 1992. *Constructions. A Construction Grammar Approach to Argument Structure*. Chicago-Londres: The University of Chicago Press.
2. Gross M., 1988. Les limites de la phrase figée. *Langages*, n°90, p. 7-22.
3. Krötsch M., & Osterreicher W., 2002. Dynamique des configurations actancielles. Modifications des constructions verbales en français non standard. *Syntaxe et sémantique*, n°4, p. 109-137.
4. Legallois D., 2014. La grammaire d'une langue peut-elle être enseignée à partir de ses unités phraséologiques? in I. González Rey, (dir.), *Outils et méthodes d'apprentissage en phraséodidactique*, Bruxelles, EME : p. 39-57.
5. Legallois D., 2016. La notion de construction, in *Encyclopédie grammaticale du français*, Disponible sur : http://encyclogram.fr/notx/012/012_Notice.php
6. Legallois D. & Patard A., 2017. « Les constructions comme unités de la langue : illustrations, évaluation, critique ». *Langue française*, n°197, p. 5-14.
7. Legallois D., 2017. Pour une conception constructionnelle de la transitivité. *Langue française*, n°197, p. 15-32.
8. Martin R., 1976. *Inférence, antonymie et paraphrase*. Paris, Klincksieck.
9. Martin R., 1997. Sur les facteurs du figement lexical. In M. Martins-Baltar, eds, *La locution entre langue et usages*, Paris, Ophrys, p. 291-305.
10. Puckica J., 2007. *Les grammaires de construction*, in *Anglophonia (French journal of English Linguistics)*, p. 69-80.
11. Yannick Mathieu Y., La Grammaire de Construction, Linx [En ligne], 48 | 2003, disponible sur : <http://www.linx.revues.org/121> (consulté le 11 août 2018)